



MAIRIE
de
CURBANS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Le

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 8 février 2022

Étaient présents : ALLIX Laurence, ALLEGRA Francesco, FURLAN Myriam, ALLAMANNO Blandine, GARCIN Roland, FUGIER Jérôme, CARABOEUF Catherine, BRIZARD Guyhem, AUFFRET Yannick, GABRIELLI Matthieu, JEANSELME Gautier.

Étaient absents : GAUDIN Josiane, GIGNOUX Patrick, MARTINET Jean-Christophe.

Madame le Maire ouvre la séance à 19 heures 30 minutes et procède à l'appel des élus.

Le secrétaire de séance nommée est Madame CARABOEUF à l'unanimité.

I. DEMANDE D'AJOURNEMENT DE LA COUPE FORESTIÈRE PRÉVUE DANS LA PARCELLE N°13

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que, par délibération en date du 13 octobre 2017 celui-ci a approuvé le projet d'aménagement présenté par l'Office National des Forêts pour la période 2018-2037.

Dans le cadre de ce projet, la coupe de régénération par parquet de la parcelle forestière n°13 sur le canton de Malaup est inscrite pour l'année 2022.

Or, en raison de la nécessité de créer une desserte forestière pour accéder à ce secteur, il est proposé au Conseil Municipal de reporter cette coupe de cinq ans et donc, de la réaliser en 2027 au plus tard.

En effet, cet accès n'a pu être réalisé avec la première tranche du fait des contraintes environnementales liées à NATURA 2000, du coût des études naturalistes relatives à ce classement et de leur délai de réalisation eu égard, à la date de dépôt du dossier de demande de subventions.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents :

- Approuve la proposition présentée
- Demande le report pour cinq ans de la coupe de régénérations par parquet de la parcelle forestière n°13 sur le canton de Malaup initialement prévue en 2022.
- Autorise Madame Le Maire à signer tous documents nécessaires à la modification de la convention initiale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h55.

Curbans, le 10 février 2022.

Le Maire

ALLIX Laurence



